

## Le grand jeu « Rêve RAID » tourne au cauchemar

La société **SC JOHNSON**, exploitant la marque **RAID**, a organisé du 12 juillet au 19 juillet 2016, un jeu avec obligation d'achat intitulé « Rêve RAID ». Un tirage au sort final permettait de désigner deux gagnants d'un voyage de 8 jours et 6 nuits à New York pour 4 personnes (*valeur estimée à 7 200 €*).

Deux canaux de participation étaient prévus : dans les magasins **CARREFOUR** participants ou sur le site [reve-raid.com](http://reve-raid.com)

Mais, les acheteurs de produits **RAID** qui ont souhaité s'inscrire sur le site [reve-raid.com](http://reve-raid.com) ont pu constater qu'il n'était pas ouvert ! En fait, le site a été créé dans l'urgence le 20 juillet 2016, soit le lendemain de la clôture de l'opération promotionnelle.

Le règlement complet lui-même comporte des erreurs. Ainsi, la valeur du lot varie entre 7 200 € et 10 000 € (*explicable, certainement, par une confusion entre une estimation en euros ou en dollars US*).

L'amateurisme dans l'organisation et le suivi de cette opération laisse rêveur...

Royalement, **SC JOHNSON** a accepté de rembourser les produits achetés aux consommateurs qui formalisaient une réclamation.

Le Réseau anti-arnaques a pris contact avec **SC JOHNSON** pour connaître l'origine de ces dysfonctionnements – il est difficile d'imaginer que le service marketing du groupe n'ait pas consulté le site le premier jour de l'opération – et les modalités de dédommagement des participants.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031  
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.  
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

